



# Mairie d'Aumont en Halatte

1, rue Henri Dupriez  
60300 AUMONT en HALATTE  
Téléphone : 03 44 53 63 89/Fax : 03 44 27 81 65

---

Département de l'Oise  
Arrondissement de Senlis

---

## Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du lundi 6 janvier 2014.

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 30 décembre 2013 s'est réuni le lundi 6 janvier 2014 sous la présidence de Madame Marie-Laure Thépenier, Maire.

### **Présents :**

Mesdames : Thépenier, Del Rio, Jaunet, Divay  
Messieurs : Gropsiron, Marville, Weyland, Rother.

### **Absents excusés :**

Messieurs Levasseur (pouvoir à Madame Thépenier), Nottaris et Picard

Constatant que le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 20 heures 30.

### **1/ Désignation du secrétaire de séance**

*A l'unanimité, Monsieur Thierry Marville est désigné secrétaire de séance.*

### **2/ Approbation du compte-rendu du 04 novembre 2013**

Le procès-verbal du 4 novembre 2013 ne fait l'objet d'aucun commentaire ou de modification.

*Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 4 novembre 2013 est approuvé à l'unanimité.*

### **3 / Adhésion au syndicat mixte « Oise Très-Haut Débit »**

Madame le Maire expose qu'elle souhaite obtenir l'autorisation du Conseil Municipal pour adhérer à ce syndicat mixte qui aura pour d'objet d'exercer en lieu et place de

ses membres, l'étude, la coordination et le suivi de l'établissement des infrastructures et réseaux publics et privés de communications électroniques à haut et très haut débit sur le territoire isarien.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer au syndicat mixte « Oise très-Haut-Débit ».*

**4/ Demande de subventions auprès du Conseil Général et de la préfecture au titre de la D.E.T.R pour le remplacement de toutes les fenêtres et portes fenêtres de la salle du Lavoir ainsi que pour la réfection de la toiture de la mairie.**

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de demandes de subventions auprès du Conseil Général et de la préfecture au titre de la D.E.T.R pour le remplacement des fenêtres et des portes fenêtres de la salle du Lavoir (travaux d'un montant approximatif de 30 000€) et pour la toiture de la mairie (montant approximatif de 8000€).

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition et autorise le Maire à solliciter les subventions aussi élevées que possibles pour ces travaux auprès des deux organismes précités.*

**5 / Convention de mise à disposition entre l'Etat et la commune pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.**

Madame le Maire expose qu'actuellement l'instruction des actes d'urbanisme des communes est assurée par les services de l'Etat, toutefois cette mission prendra fin le 30 juin 2015.

Madame le Maire propose dans ces conditions de signer la convention de mise à disposition entre l'Etat et la commune pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la signature de la convention de mise à disposition entre l'Etat et la commune pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.*

**6 / Surtaxe communale sur l'eau potable en vue du résultat de la D.U.P des forages.**

Madame le Maire propose d'augmenter la surtaxe communale sur l'eau potable qui actuellement est de 0,75 € pour la passer à 1,00 € par m<sup>3</sup> consommé.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'augmentation de cette surtaxe communale.*

**7 / Investissements au budget eau avant le vote du budget.**

Madame le Maire indique que cette disposition permettrait d'utiliser l'Article L.16-92-1 du C.G.C.P afin de pouvoir régler des dépenses d'investissement avant le vote du budget qui aura lieu au mois d'avril 2014, il s'agit des études suivantes :

l'étude hydro géotechnique,  
l'étude topographique  
l'étude financière.

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré adopte à l'unanimité cet investissement au budget eau avant le vote du budget.*

#### **8 / Demande de subventions de la part de l'A.P.E.I, l'A.P.F et G.A.C.S.**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de donner une réponse négative aux demandes de subventions de ces trois associations.*

#### **9 / Approbation du règlement intérieur de la vidéo protection.**

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal du règlement intérieur de la vidéo protection.

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'approuver à l'unanimité le règlement intérieur de la vidéo protection.*

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 22 heures.

Thierry Marville

M-L THEPENIER	F. DEL RIO	M. DIVAY	D. GROSPIRON
F, c'			
C. JAUNET	P. LEVASSEUR	T. MARVILLE	M. NOTTARIS
G. PICARD	A. ROTHER	G. WEYLAND	

